



Redige en Collaboration.

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation.

N. PAGE Administrateur

Alphonse COUTURE

Horloger et Bijoutier RUE PRINCIPALE, LE SEUL ENDROIT où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

VENANT D'ARRIVER, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles. REPARATIONS Une SPECIALITE à court délai. A. COUTURE HORLOGER ET BIJOUTIER. No. 96 Rue Principale, Hull

Voici le Temps

Pour faire l'usage des eaux Minérales CARABANA, FRIEDRICHSHALL, HUNYADI JANOS, ST. LEON, RUBINAT, APENTA, BOUR BOULE, VICHY, etc. etc.

R. A. Helmer, Ph

LA GOLDIE & McCULLO

GALT ON MANUFACTURIERS D COFF A l'eprouve du FEU IVOLEURS Aussi les "Engins Wheel Scies à l'usage des Me tous les travaux en bois. Machines, Chaudières, Poulies et toutes sortes d'ries pour scieries. F. W. BINI Age Office : 181 rue Sparks, Ott

AVIS IMPORT

Ceux qui désirent se pro peintures garanties pures, s'adresser à aucun des marchands, tel que : F. BARRETTE, P. H. CHARRON, ANT. PARENT, O. CHARRIER, B. CARRIERE, D. CHARRON, M. J. LAVERDU, A. LABELLE, J. MARTEL, P. DAOST, F. LAROCHE, F. ROUDEAU, W.

Demandez la mar: CARBE que du MANUFACTURÉ PAR

WM. HOWE BLOC HOWE OTTA

RICHELIE HOTEL

M. I. B. Dorocher, propriétaire d'Hotel, Montréal, remercie le public d'avoir continué de le fréquenter comme d'habitude et lui annonce que pour répondre à ses vœux, il a fait aménager des chambres modernes et confortables à des prix très réduits. L'entrée de l'Hotel Richelieu est à la rue Saint-Vincent. L'entré de la rue Jettier ne communique plus avec l'Hotel depuis au.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS-SAINTE PÈRE LEON XIII Pape par la Divine Providence Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège Apostolique. DU ROSAIRE DE MARIE

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège apostolique. LEO PP XIII Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

(Suite) La forme et pour dire ainsi l'âme de cette institution c'est le Rosaire de Marie, dont Nous avons longuement exposé ailleurs la vertu. Mais la puissance et l'efficacité de ce même Rosaire, en tant qu'il constitue une obligation imposée aux membres de la confrérie à laquelle il a donné son nom, sont surtout considérables. Nul n'ignore en effet en combien il est nécessaire pour tous les hommes de prier, non que les décisions divines puissent être modifiées, mais parce que comme l'a dit Grégoire, "les hommes en demandant méritent de recevoir ce qu'avant les siècles le Dieu tout puissant de leur donner." (Dialog.

tin d'autre part, a dit : "Celui qui prie sait bien vivre" (In III.) Mais les prières sont puissantes pour obtenir le fleste lorsqu'elles sont faites avec constance et par un nombre de fidèles, de ceux qui prient forment un seul cœur. C'est ce que très clairement ces paroles des Apôtres, où il est dit des disciples du Christ, attendant aint promis, "persévèrent dans la prière" (Act I, qui emploieront cette manière ne pourront jamais manquer de fruits. Or, c'est ce qui se our les associés du Saint. En effet, de même que les r la récitation de l'Office pplient Dieu d'une façon constante et très efficace; est publique d'une certaine ecessante, et commune la font les associés en récitant, ou le "Psautier de la omme l'ont appelé plusieurs omain. que les prières publiques, s'avons dit sont préférables r privées et ont une puissance ion plus grande, il est e la confrérie du Saint-é nommée par les écrivains es "la milice suppliante ar le Père Dominique ndards de la divine Mère" ère que les saintes Lettres e l'Eglise saluent comme ainu le démon et triomphé les erreurs. En effet, le Marie unit les fidèles qui cette dévotion par un lien mblable à celui qui existe ères ou entre des soldats

logés sous la même tente. Ainsi se trouve constituée une armée bien ordonnée et très puissante pour résister aux ennemis de l'intérieur ou du

dehors. Les membres de cette pieuse association peuvent donc à juste titre s'approprier ces paroles de Saint Cyprien : "Nous avons une prière publique et commune, et quand nous prions, ce n'est pas pour un seul, mais pour tout le peuple, parce que nous sommes tous le peuple réuni." ("De orat. Domin.") D'ailleurs, les annales de l'Eglise prouvent l'efficacité de semblables prières, en nous rappelant la défaite des troupes turques près des îles Echinnades, et les victoires très brillantes remportées au siècle dernier sur le même peuple, à Temesvar en Hongrie et à Corfou. Grégoire XIII voulut perpétuer le souvenir du premier de ces triomphes, et il institua une fête en l'honneur de Marie victorieuse. Dans la suite notre prédécesseur Clément XI plaça cette solennité sous le titre du Rosaire et décréta qu'elle serait célébrée chaque année dans toute l'Eglise. Du fait même que cette milice priante est "recrutée sous l'étendard de la divine Marie, un nouveau mérite et un nouvel honneur rejaillissent sur elle. C'est à cela que tend principalement, dans la récitation du Rosaire, la répétition fréquente de la salutation angélique après l'Oraison dominicale. On pourrait croire au premier abord que cette répétition est incompatible en quelque sorte avec l'honneur dû à la divinité, et qu'elle risque d'accréditer la croyance que nous devons placer dans le patronage de Marie une confiance plus grande qu'en la divine puissance. Mais l'effet réel est si différent que rien, au contraire, ne peut plus facilement toucher Dieu et nous le rendre plus propice. En effet, la foi catholique nous enseigne que nous devons adresser nos prières, non seulement à Dieu, mais encore aux bienheureux et aux habitants du ciel (Conc. Trid. sess. XXV), bien que le mode de supplication doive différer, puisque c'est la source de tous les biens que nous invoquons en Dieu, et des intercesseurs que nous considérons dans ses saints. "La prière, dit saint Thomas, peut revêtir deux caractères. Ou bien l'on demande à quelqu'un ce qu'il peut donner lui-même; ou bien on le supplie d'obtenir pour nous quelque chose d'autrui. C'est vers Dieu seul que s'élèvent les prières de la première catégorie, car toutes nos prières doivent être subordonnées à l'obtention de la grâce et de la gloire que Dieu seul, selon qu'il est dit au psaume LXXXIII, verset 12e : "Le seigneur donnera la grâce et la gloire." Mais nous adressons les prières de l'autre espèce aux saints, aux anges et aux hommes, non point pour que Dieu connaisse par eux nos demandes, mais afin que, par les mérites des intermédiaires, nos prières puissent être exaucées. C'est pourquoi il est dit dans l'Apocalypse, chapitre VIII, verset 4e, que "la fumée de l'encens s'élève des prières des saints et de la main des anges devant Dieu." (S. Th. 2a 2e. q. LXXXIII, a. IV.) Or, parmi tous habitants du séjour des élus, qui donc oserait rivaliser de mérite avec l'auguste Mère de Dieu? Qui voit plus clairement, dont le Verbe éternel, les angoisses qui nous pressent, les besoins dont nous sommes assaillis? A qui a-t-il été donné un pouvoir plus efficace pour toucher la Divinité? Qui pourrait l'égalier pour les effusions de la tendresse maternelle? C'est précisément la raison pour laquelle si nous ne prions pas les

bienheureux habitants des cieux comme nous prions Dieu, "car nous demandons à la sainte Trinité d'avoir pitié de nous (Ib.),—toutefois notre manière d'implorer la Vierge à quelque chose de commun avec le culte de Dieu, au point que l'Eglise supplie la Vierge par les mots mêmes dont elle se sert pour supplier Dieu : "Ayez pitié des pêcheurs." Les membres des confréries du saint Rosaire font donc une œuvre excellente en enguirlandant comme des roses, pour ainsi dire, les prières à Marie. Si haute, en effet, est la grandeur de Marie, si puissante la faveur dont Elle jouit auprès de Dieu, que de ne pas recourir à Elle dans ses besoins, c'est vouloir, sans ailes, s'élever dans les airs. L'Association dont Nous parlons a une autre qualité, que Nous ne devons point passer sous silence. Toutes les fois que, par la récitation du Rosaire de Marie, nous méditons les mystères de notre salut, nous imitons aussi parfaitement que possible l'office très saint confié jadis à la céleste milice des anges. Ce sont eux, qui, successivement et en leur temps, ont révélé ces mystères, qui y ont joué un grand rôle, qui y ont ajouté leur pieuse présence, dans une attitude tantôt joyeuse, tantôt affligée, tantôt triomphante. C'est Gabriel qui est envoyé vers la Vierge pour annoncer l'Incarnation du Verbe éternel. Ce sont des anges qui, dans la grotte de Bethléem, célèbrent la naissance du Sauveur. C'est un ange qui avertit Joseph de prendre la fuite, et de se retirer en Egypte avec l'Enfant. Au jardin des Oliviers, lorsque Jésus, accablé de douleur, voit s'exhaler de Son corps une sueur de sang, c'est un ange qui, respectueusement, Le console. Lorsque, triomphant de la mort, il est sorti du sépulchre, ce sont des anges qui l'annoncent aux saintes femmes. Des anges révèlent que Jésus est monté au ciel et proclamant qu'il en reviendra, environné des milices angéliques, auxquelles Il conduira les âmes élues pour les mener vers les chœurs célestes, au-dessus desquels a été exaltée la sainte mère de Dieu. C'est donc aux personnes qui, associées, récitent la pieuse prière du Rosaire que conviennent le mieux ces paroles que l'Apôtre saint Paul adressait aux nouveaux disciples du Christ : "Vous êtes montés sur la montagne de Sion; vous êtes entrés dans la cité du Dieu vivant, dans la Jérusalem céleste, et beaucoup de milliers d'anges sont autour de vous." (Héb. XII, 22.) Quoi en effet de plus divin, quoi de plus suave que de contempler, que de prier en compagnie des anges? Quelle espérance, quelle conscience on peut concevoir de jouir dans le ciel de la bienheureuse société des anges, lorsque sur la terre, on les a déjà aidés, pour ainsi dire, à accomplir leur fonction! C'est pour ces causes que les Pontifes romains ont toujours comblés des plus magnifiques éloges une association ainsi dévouée à Marie. Innocent VIII appelle "la très dévote confrérie" (Splendor paternae gloriae," die 26 febr. 1491); Pie V attribue à son efficacité les résultats suivants : "Les fidèles du Christ se trouvent soudainement changés en d'autres hommes; les ténèbres de l'hérésie se dissipent et la lumière de la foi catholique se révèle" ("Consueverunt RR. PP." die 17 sept. 1569); Sixte-Quint, observant combien cette institution a été utile à la religion, avoue sa propre ferveur

pour le Rosaire. Beaucoup d'autres Pontifes, enfin, ont enrichi cette dévotion de plus abondantes et des plus honorables indulgences, ou l'ont prise sous leur protection particulière, soit en lui donnant son nom, soit en lui accordant divers témoignages de leur bienveillance. Excité par l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous aussi, Vénérables Frères nous vous exhortons et vous encourageons avec ardeur, comme Nous l'avons déjà fait souvent, à entourer spécialement de vos vœux cette milice sacrée, de façon à ce que, grâce à vos efforts, elle voie de jour en jour accroître sous ses drapeaux des effectifs plus nombreux. Que, par votre concours et par celui de ceux à qui, dans le clergé qui vous est soumis est principalement confié le soin des âmes la masse du peuple arrive à connaître et à apprécier véritablement les vertus de cette association et son utilité pour le salut éternel des hommes. Nous le demandons avec d'autant plus d'insistance que, tout dernièrement encore, on a vu refléurir une des formes revêtues par la piété envers la très sainte Mère de Dieu au moyen du Rosaire perpétuel. Nous bénissons de bon cœur cette institution et Nous souhaitons grandement que vous consacriez à la répandre votre zèle et votre activité. Nous concevons l'espoir très vif que les louanges et les prières du Rosaire seront très puissantes si sortant des lèvres et du cœur d'une grande multitude, elles ne se taisent jamais, et si jour et nuit, alternativement, dans les diverses régions du globe, le concert continu des voix qui prient s'harmonise avec la méditation des choses divines. Cette continuité de supplications et de louanges a été désignée, il y a de nombreux siècles, par ces paroles divines adressées à Judith, dans un cantique d'Ozias : "Tu es bénie par le Dieu Très Haut par dessus toute les femmes qui sont sur la terre, car Il a aujourd'hui tellement glorifié ton nom, que la louange ne s'arrêtera plus sur les lèvres des hommes." Et tout le peuple d'Israël acclamait ces paroles en s'écriant : "Que cela soit! que cela soit!" Et attendant, comme gage des bienfaits célestes, et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, Vénérables Frères, à vous à votre clergé, à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance la Bénédiction apostolique. Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 12 septembre 1897, la vingtième année de Notre pontificat. LEON XIII. PAPE.

NOUVEAU JOURNAL Nous accusons réception du premier numéro d'un nouveau journal Montréal la Nuit organe des joyeux viveurs, paraissant une fois la semaine. C'est un journal de bel apparence ayant pour but de promouvoir les intérêts de l'art musical. UN SAVANT PRATICIEN Un savant praticien qui a fait pour lui-même et pour ses clients usage constant du célèbre spécifique français BAUME RHUMAL déclare qu'il possède une puissante efficacité contre irritations de poitrine, rhume, catarrhes aigus ou chroniques et la coqueluche.

Le Plus Grand Magasin D'OTTAWA B. G. & CIE Un homme bien habillé... avec des garçons bien habillés PRÉSENTE UN BEL ASPECT. Comme nous ne vendons que des habillements très bien confectionnés, il n'y a pas d'excuse pour personne de mal s'habiller. Habillements de Tweeds... Pour \$3.50, \$5.00, \$6.00 et \$8.00 Habillements Noir... \$9.00, \$10.00, \$12.00 et \$12.50 Pardessus pour Messieurs... Pour \$3.50, \$4.50, \$6. et \$8 CHEMISES BLANCHES... Les fameuses Hercules, seulement 48c. Une belle chemise repassée " 50c. Particulièrement bonne pour " 75c Sous-Vêtements pour Messieurs (Voyez notre assortiment.) Habillements pour garçons Depuis \$1. à \$4. Dans tous les goûts, grands et divers prix PARDESSUS POUR GARÇONS Ne peuvent être MEILLEUR... Il n'y en a pas de meilleur MARCHÉ. Ni de mieux CONFECTIIONNÉS. BRYSON GRAHAM ET CIE. Rues Sparks et O'Connor Ottawa Essayez notre Thé Japon à 25c. DEMANDEZ... LES... Allumettes DE E. B. EDDY. 12 mai 97—la

Advertisement for B. G. & CIE clothing store, featuring various garments like tweeds, black clothing, and shirts, along with Bryson Graham and E. B. Eddy matches.

L'affaire Tarte--Grenier

Opinions de la Presse

De la Patrie.

Après cinq minutes de délibérations, un jury, composé de citoyens appartenant aux deux partis politiques, a déclaré, samedi, le nommé W. A. Grenier coupable de libelle diffamatoire contre M. Tarte.

Nous ne désirons pas nous attarder à discuter les phases du procès retentissant qui vient de se terminer. M. Tarte, journaliste, n'a jamais jusqu'ici demandé protection aux tribunaux, contre ses accusateurs. Sa plume et sa parole lui ont suffi pour se rendre justice à lui-même.

Quand *La Libre Parole* se rua sur lui, dans le mois de septembre dernier, les conditions étaient changées. M. Tarte était devenu ministre de la Couronne, et il était outragé dans son honneur d'homme public, dans sa charge d'administrateur de l'un des plus grands départements de l'Etat.

L'accusateur lui-même n'était rien. A Montréal, tout le monde le connaît. Et M. Tarte eut pu laisser passer les infamies publiées sous sa responsabilité, sans s'exposer à perdre l'estime des honnêtes gens, dans la ville qu'il habite.

Tout de même, le ministre des Travaux Publics a bien fait d'agir comme il l'a fait. Il fallait que quelqu'un se chargeât de mettre à la raison, d'amener sous le coup des lois, ce misérable faiseur pour que cela serve d'exemple à d'autres de son espèce.

La preuve la plus concluante a démontré que Grenier attendait de l'argent, du patronage, des faveurs du parti libéral. Il a fondé un journal avec \$1.25 dans sa poche. Il voulait de l'or, il est allé en demander à M. Tarte, M. Tarte lui en a refusé, il a cherché à faire saisir M. Tarte par ceux qu'il a appelés dans son témoignage, « ses collaborateurs ».

« Ses collaborateurs ! » Grenier n'a, Dieu merci, jamais été journaliste. C'est un agent d'annonces. Et comme l'a excellemment dit M. St. Pierre dans sa plaidoirie, c'est un sacrilège que d'appeler des gens tels que lui journalistes.

« Ses collaborateurs » qui étaient-ils ? Tous leurs noms n'ont pas été publiés au procès. Mais ils sont dans toutes les bouches : Marc Sauvalle, P. J. A. Voyer, Aristide Filiatrault, etc., etc.

On nous assure que les infamies élocubrations qui viennent d'être flétries par le tribunal, ont été écrites dans une taverne de la rue St Jacques, entre dix verres d'alcool.

C'est l'un des « collaborateurs » de Grenier qui, samedi soir, tubant, ivre, criaient « honte » aux jurés, au moment où ils rendaient leur verdict.

Depuis des mois, un bande de coquins, de gibiers de prisons, de rebuts de société, hurlent des outrages de tous genres à l'adresse du ministre des Travaux Publics.

Il n'est pas besoin de les nommer : l'opinion publique les montre du doigt.

Ils ont été aidés dans leur oeuvre odieuse par des importés, des Français venus de France pour exploiter ce coin de terre, où ils ont reçu une hospitalité dont ils se rendent tous les jours indignes.

Qui écrit à « La Presse » les injures que l'on y lit à pleines colonnes ? Un quidam d'origine française, dans les yeux duquel, derrière ses lunettes dorées, on lit aisément la haine et le mépris de ce qui est français, catholique !

Un autre français : Marc Sauvalle. Celui-là est bien connu de nos lecteurs. Il a passé à « La Patrie », il a passé à « La Minerve », il est rendu à « La Presse ». Naguère, les journalistes conservateurs accusaient d'irréligion, et d'impie le parti libéral tout entier, parce que Sauvalle rédigeait « La Patrie ». Aujourd'hui qu'il fait la diffamation à tant la semaine pour le compte de M. Trefflé Berthiaume, il est devenu un chérubin.

Marc Sauvalle voulait une place, du picotin, quel que chose du gouvernement libéral. C'est pour cela qu'il défend les principes des « vieux rouges » dans « Le Réveil », en même temps qu'il assassine la réputation des chefs libéraux dans « La Presse ».

Nous venons de prononcer le nom du journal d'Aristide Filiatrault. Une fois n'est pas coutume, et cette fois sera la dernière. En voici encore un qui soupire après son Castoria !

En ce moment même, il quémанда un emploi du gouvernement fédéral. Il a fatigué M. Tarte de ses obsessions, de ses demandes, de ses sollicitations. Il l'a poursuivi jusque dans les gares de chemins de fer, pour en obtenir des faveurs, du patronage.

Un gouvernement respectable et digne de la confiance publique ne peut donner d'encouragement à une feuille malaisée comme *Le Réveil*.

Ce sont les refus du ministre des Travaux Publics, avec la co-opération

de ses collègues, de donner du patronage au citoyen Filiatrault qui sont la cause de toutes les malpropétés qui sont publiées dans *Le Réveil* — dans le *Réveil* où se coudoient P. J. A. Voyer, C. A. Cornélien, Marc Sauvalle, etc.

Il y a une autre feuille de choux qui depuis des semaines a fait concert avec *La Presse*, Sauvalle, Filiatrault, Voyer, etc. Elle s'appelle *Les Nouvelles*, et elle a pour propriétaire un garçon qui, un jour, fut commis à la Banque Jacques Cartier, et qui s'appelle Achille Bergevin. Il s'intitulait, en prêtant serment l'autre jour, journaliste. Nous lui payons six sous de rente, s'il nous prouve qu'il est capable de décrire dix lignes sans faire deux douzaines de fautes de français. Un de plus qui voulait des faveurs, du patronage, de tout. Quand on pense que ce nigaud songeait à être candidat à Beauharnois !

Aux *Nouvelles*, c'est encore un importé qui injurie les hommes publics de notre race.

Ce sont ces importés, ces individus venant d'on ne sait où, qui ont entrepris de jeter la boue à la figure des ministres qui refuseront de les faire vivre des faveurs du parti libéral.

Nous tirons la situation au clair, afin qu'elle soit bien comprise.

Il est du devoir du gouvernement de protéger les libéraux honnêtes, respectables, les méritants, contre les envahissements des brailleurs que nous venons de nommer, et autour desquels se sont groupés quelques faiseurs de même acabit.

Tout autre ministre qui se fut trouvé dans la situation de M. Tarte, eût eu à subir les mêmes assauts, à moins qu'il n'eût consenti à sacrifier les amis véritables, au bénéfice de ces requins.

Nous mettons l'opinion publique en garde contre les scribes exotiques, contre les produits des pavés de Paris, qui viennent ici jeter leur dévolu dans la presse canadienne française.

Certes, il nous est arrivé, il nous arrive encore de France, de bons citoyens, et nous sommes heureux de leur offrir place parmi nous. Mais que d'être dangereux l'émigration française ne nous a-t-elle pas apportés ?

Le parti libéral appartient aux braves gens qui ont fait la lutte pour le triomphe de ses idées et de ses chefs. M. Laurier et ses collègues ne le livreront point à la rapacité d'une tourbe d'exploiteurs sans foi ni lois.

Il n'ont pas besoin de la canaille pour gouverner, et ils ne se laisseront pas intimider par les hurlements des cosmopolites qui emplissent les bureaux de la rédaction de *La Presse*.

La *Gazette* est d'opinion que la victoire de M. Tarte en est une à rebours. « Une autre victoire comme celle-là et c'en est fait de moi », aurait-il pu dire, comme autrefois Pyrrhus, en entendant le verdict.

« M. Grenier, poursuit la « Gazette », ne reste pas sans consolation dans sa défaite. Lui et les libéraux qui lui sont sympathiques et l'ont aidé n'ont pas perdu leurs peines. Ils ont amené M. Tarte dans la boîte à témoins.

Il a lui ont fait dire, sinon tout ce qu'il savait, du moins suffisamment, sur le chapitre des transactions politico-financières auxquelles il a été mêlé que plus que jamais l'opinion prévaudra qu'il n'est pas l'homme convenable pour occuper un poste de chef dans un parti qui se vante d'un idéal élevé.

M. Tarte a servi à provoquer la condamnation de bien des pécheurs publics.

Maintenant, voilà que, de son propre témoignage, il s'est condamné à son tour. Dans le dossier de ses déclarations sous serment, la semaine dernière, ses ennemis trouveront un arsenal rempli d'armes pour l'attaquer. Le gouvernement dont il fait partie, non moins que lui-même, trouvera probablement que sa victoire coûte cher.

La *Presse* « Le jury a rendu le seul verdict qu'il ait pu rendre en présence de la preuve faite devant lui.

Les restrictions imposées à la défense, qu'on avait enfermée dans la lettre la plus étroite de la loi, avaient d'autant plus rendu impossible la justification de l'article incriminé, que la procédure suivie avait imposé à la défense l'obligation de justifier cet article dans « son ensemble », alors que la cour fit remarquer au jury que l'accusé était coupable si un seul des trente-trois items relevés dans l'article par la poursuite n'était pas prouvé.

La condamnation de M. Grenier n'a pas détruit dans l'opinion publique cette intuition qu'elle a de la véracité d'un grand nombre des accusations portées contre M. Tarte. Le gens qui

peinent, qui gagnent péniblement leur vie, qui se privent pour élever décemment leur famille, quand ils le peuvent, n'ont aucune admiration pour ces bons tours qui font passer en quelques minutes, \$5,000 de la poche d'un politicien dans celle d'un homme d'affaires égaré dans le journalisme, ou si on aime mieux, d'un journalisme égaré dans les affaires.

Ils comprennent encore moins, et ceci s'adresse à nos amis de Québec, qu'il soit nécessaire de préparer des motions dans l'ombre, et de payer à des tiers des milliers de piastres pour faire adopter les plus basses soumissions par le conseil de ville de Québec.

Le jury a déclaré M. Grenier coupable ; l'honorable M. Tarte, lui, est loin d'avoir été acquitté par l'opinion publique.

Naturellement, la *Patrie* et même le *Herald* se réjouissent vivement, « ex-officio » du prétendu triomphe de M. Tarte et de l'étalage de vertus au moyen duquel il se l'est assuré.

La *Gazette* de M. Tarte en profite même pour déverser un large flot de sa bile concentrée sur une foule d'individualités qu'elle juge hostiles à son maître, n'hésitant pas à soulever ainsi une tempête nouvelle, à l'heure même où M. Tarte devrait pourtant, éprouver un besoin si profond d'apaisement.

Mais un autre journal ministériel qui n'a pas le contentement aussi facile c'est le *Witness*. Après avoir déclaré que le verdict est bien celui qu'on devait attendre à la suite de l'espèce de preuve qui a été permise, il ajoute que cela ne signifie nullement que l'opinion publique doive, dans les circonstances, tenir M. Tarte absous et vengé. M. Tarte, avec une candeur et une franchise qui ont pu en imposer au jury, a déclaré sous serment qu'il ne voyait rien d'immoral aux transactions dont il s'est avoué responsable.

Mais il s'abuserait de supposer, un seul instant, que le peuple du Canada va partager son sentiment à cet égard.

« M. Tarte poursuit le *Witness*, déclare avoir accepté une forte somme d'argent d'un homme qui désirait faire accepter sans opposition par la législature des réclamations qu'il avait contre le gouvernement, M. Tarte dit n'avoir rien fait pour assurer la réalisation de ce dessein ; il s'est simplement assuré auprès de l'un des chefs de la Chambre que la réclamation ne serait point combattue et fut de cette assurance, il a accepté l'argent. Que M. Tarte ait fait ou n'ait pas fait ceci ou cela pour s'assurer cet argent, cela n'importe en rien. L'acceptation d'argent en de telles circonstances est immorale. M. Tarte dit que c'est une bonne farce que de s'emparer des fonds de ses adversaires politiques pour les employer aux fins politiques de son propre parti.

La grande majorité du peuple canadien ne considère pas du tout ces sortes de transactions comme des farces ; elle y trouve un indice d'immoralité et de corruption. Le fournisseur des fonds a dû supposer qu'il corrompait quelqu'un ou M. Tarte, ou les chefs de M. Tarte, ou le parti de M. Tarte. Il n'y a pas moyen qu'un homme puisse payer ou accepter sans reproche de l'argent donné en vue de faire passer sans opposition des réclamations dans un Parlement.

« M. Tarte devra abandonner ces idées là et s'élever à plus haut degré de moralité s'il désire mériter la confiance du peuple comme ministre de la Couronne et sage administrateur d'un grand département où il se dépense beaucoup d'argent.

C'est à cause d'incidents de ce genre dans sa carrière et de sa manière de les apprécier, non moins que pour le ton général d'extravagance qui caractérise ses déclarations publiques à propos de voies ferrées, de chemins publics etc., que M. Tarte s'est acquis cette réputation qui lui nuit parce qu'elle le prive de la confiance du peuple.

Le *Star* est presque aussi tranché que le *Witness* en son appréciation. Il dit que le verdict n'affecte guère l'opinion publique en ce qui concerne M. Tarte ou M. Grenier. La preuve avait suffi à édifier le public. Le procès n'a rien révélé de M. Tarte qui ne fut déjà connu ; il n'a fait que réduire le ministre des Travaux Publics à la pénible nécessité de confesser, sous serment,

un bon nombre de ses transactions, de notoriété publique, mais que, pour sa bonne réputation, il devrait préférer voir reléguées dans l'oubli. Le *Star* apprécie ensuite la position prise par le juge en ce procès et soutient qu'elle ne concorde pas avec la décision récente d'un autre juge, dans un autre procès de libelle.

« C'est malheureux pour M. Tarte continue le *Star*, que la Cour se soit crue dans l'obligation d'annuler tant des questions posées par M. Cornélien parce que l'effet sur l'esprit public est de nature à créer l'impression que le résultat du procès, en tant que M. Tarte est concerné, n'est « point prouvé. »

Le *Star* déplore qu'on ait forcé M. Grenier à comparaître à la barre des criminels, lui refusant ainsi la faculté de conférer avec ses avocats, pendant que M. Tarte en jouissait tout à son aise.

« C'est significatif, conclut le *Star* et M. Grenier doit en être félicité, que le juge, dans son adresse aux jurés n'ait pas cru devoir même faire mention de l'accusation de chantage qui avait été soulevée au cours du procès. »

Le *Globe* se réjouit aussi, mais beaucoup plus dignement que la *Patrie*, du verdict obtenu par M. Tarte. Il ne veut pas imiter, dit-il, les adversaires de M. Tarte, qui n'ont jamais fait quartier à celui-ci, et, il désarme de bonne grâce en présence de Grenier condamné. Il croit cependant probable que les adversaires du ministre des Travaux Publics ne désarmeront point et que leur campagne sera poursuivie de façon à éviter les conflits judiciaires.

Le *Mail and Empire* résume tout l'historique de la cause, et il démontre que c'est une simple dispute entre rouges. Il appuie surtout sur l'affaire des \$5,000 et s'étonne, avec justesse, de ce qu'il ait été possible de soutenir la prétention qu'il n'y eut pas de boadlage ; c'est-à-dire qu'il ait été possible de soutenir qu'il n'y eut pas là d'argent public illégalement.

Le *Mail and Empire* conclut : « Le témoignage donné par M. Tarte va, en toute probabilité, engager les libéraux dissidents dont parle M. Grenier, à faire un effort plus grand pour que M. Tarte sorte du cabinet. Qu'ils le fassent ou non, cependant, le gouvernement devra étudier la situation. Le principe que M. Tarte applique dans cette affaire des \$5,000 n'est sûrement pas un que sir Richard Cartwright puisse approuver ou qui puisse être professé impunément par un ministre de la Couronne. »

Deux statues monumentales

Le secrétaire d'Etat vient d'adresser une lettre circulaire aux artistes canadiens, les invitant à concourir pour la composition des deux statues qui seront élevées sur le carré du Parlement à Ottawa.

L'une de ces statues, la reine Victoria, est destinée à commémorer l'année jubilaire ; la seconde sera M. Alex. McKenzie, premier ministre libéral de 1873 à 1878.

La Chambre a voté un crédit préliminaire de \$5,600 pour chacun de ces monuments.

Nous approuvons fort la décision prise par le gouvernement de n'admettre au concours que des artistes nés et ayant leur domicile en ce pays. C'est le plus sûr moyen d'encourager le talent canadien et de le stimuler par l'espoir d'une célébrité nationale.

Nous ne comptons qu'un petit nombre de sculpteurs en Canada ; quelques-uns néanmoins ont déjà atteint une réputation enviable. Le concours qui leur est ouvert va être une précieuse occasion de mettre en lumière l'habileté de leur ciseau et le génie de leur conception.

Nous croyons avoir que M. Hébert, auteur de « *Maisonneuve* », sera l'un des artistes du concours.

L'hon. M. Nantel a été appelé à comparaître comme témoin le 18 octobre dans le procès en invalidation de son élection dans le comté de Terrebonne.

Bénédiction d'une église

Mgr Duhamel à Ste Malachie— Imposante cérémonie religieuse

Mgr Duhamel et le curé Groulx ont béni la semaine dernière l'église paroissiale de Ste Malachie. Il y a eu grand-messe célébrée par le R. P. Châtelain, de Thurso, assisté des RR. PP. Châtilon, de Wendover, et Édard, de St-Thomas du Faivre. Le Révérend chanoine Michel assistait Mgr Duhamel, de même que le R. P. Tourin, de St-Eugène.

On remarquait parmi l'assistance, les RR. MM. Caron, Clarence Creek ; Labelle, Aylmer ; Gascon, Grenville ; Forget, St-Sixte ; Raymond, Buckingham ; Lewis, Georget, de Hull.

Mgr Duhamel a prêché sur les paroles suivantes du Christ ; Je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Les fidèles venus non-seulement de la paroisse de Ste Malachie, mais aussi de Thurso et du voisinage ont été impressionnés de ce sermon.

Après la cérémonie religieuse, il y eut dîner dans la vieille église. A deux heures de l'après midi, Monseigneur a fait les exercices d'ouverture du mois du Rosaire. Le R. P. Lewis a prêché sur l'Eucharistie.

L'ÉGLISE DE STE-MALACHIE

La nouvelle église de Ste-Malachie est une grande construction en bois ayant 86 x 44 pieds de dimensions, la toiture est toute métallique, pas un morceau de bois n'ayant été employé pour cela. Une spacieuse sacristie a été construite à côté. La cloche devait arriver hier, mais elle a été retardée en chemin. C'est grâce à l'énergie du curé Brunet et à la générosité des paroissiens que cette église a été construite. Il a aussi, par son ardeur et le concours de ses ouailles, réussi à construire une chapelle à sa mission de Mulgrave. A ce dernier endroit, les RR. PP. Lewis et Georget prêchent en ce moment une retraite qu'ils continueront la semaine prochaine à Ste-Malachie.

Procession des Forestiers

Deux mille cinq cent hommes d'Ottawa à Aylmer

Il y aura dimanche le 10 courant, à Aylmer, grand rassemblement de forestiers catholiques, à l'invitation de la succursale St Paul de cette paroisse. On croit que 2,500 hommes y assisteront. Les dix cours d'Ottawa, les trois cours de Hull et quelques cours du voisinage ont décidé de s'y rendre. Il y aura service spécial à l'église par le Rvd M. Labelle. Les cours d'Ottawa sont : cour Capitol, plus de 200 membres, John Daly, chef ; cour Emerald, 350 membres, H. M. Fagan, chef ; cour St Jean-Baptiste, 200 membres, C. S. O. Boudreau, chef ; cour Ste Anne, 200 membres, F. Boily, chef ; cour St Joseph, 100 membres, G. P. Ward, chef ; cour St Dominique, 100 membres, F. Larose, chef ; cour Ste Brigitte, 100 membres, J. C. Shea, chef ; cour St François d'Assises, 75 membres, J. Tapp, chef ; cour du Sacré-Cœur, 75 membres, F. Dionne, chef ; cour Bayswater, 100 membres, J. N. Killen, chef ; les cours St Georges, N. D. de Grâce de Hull, ont plus de 400 membres.

Les forestiers monteront à Aylmer en tramway. La fanfare les rencontrera au débarcadère et après une procession dans les rues de la ville, les escortera à l'église, où un grand sermon sera prêché.

Notre-Dame de la salette

Une belle cérémonie a eu lieu dimanche, à Notre-Dame de la Salette, à l'occasion de la bénédiction d'une statue du Sacré-Cœur. L'excursion organisée par des personnes de Buckingham nous a amenée à bord du vapeur « Agnès » un assez grand nombre de citoyens entr'autres Monsieur l'abbé Miché. Ce dernier a présidé à la bénédiction. Les parrains et marraines ont été : M. et Mde. Brisebois, M. et Mde. Lahaie, M. et Mde. Doré, de Buckingham ; M. et Mde. Gorman, M. et Mde. Woods, M. et Mde. McMillan de Petit Rapide ; M. et Mde. Potit, M. et Mde. McGarry, de Poltimore ; M. et Mde. C. Lapointe, M. et Mde. A. Chalifour, M. et Mde. Desjardins, M. et Mde. F. St-Amour, M. et Mde. C. Deslauriers, M. et Mde. E. Charbonneau, de Notre Dame de la Salette. Plusieurs cantiques ont été rendus avec bonheur, pendant l'imposante cérémonie, par mesdemoiselles Lamontagne, institutrice, Lortie, Fauvelle, Bisson et Charbonneau. Mademoiselle Clara Lortie présidait à l'orgue, et elle s'est acquittée de sa tâche avec succès.

Après la cérémonie, les parrains et marraines, ainsi que les personnes qui prêtèrent leur concours pour faire les frais du chant, furent invités à un somptueux goûter.

AVIS

La Compagnie Electrique d'Ottawa

Agence pour Hull, No 101 rue Main, Résidence privée, Ottawa House, rue Church, Hull.

ETABLI A HULL depuis 13 ANS

SYSTÈME PERFECTIONNÉ — Les commandes adressées au bureau de Hull ou au bureau principal à Ottawa recevront notre meilleure attention.

M. DE REPENTIGNY, A. A. DION,

Agent. Surt.-Général

Ottawa, 25 Novembre 1896

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District d'Ottawa.

COUR SUPÉRIEURE

No. 334

Dame Arline Bélanger, de la paroisse de St André Avellin, district d'Ottawa, épouse commune en biens de Victor Lalonde, commerçant, cultivateur et huissier du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes

Demanderesse VS

LE DIT VICTOR LALONDE

Défendeur

La demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre le défendeur.

Hull, 31 Août 1897.

MAJOR & GOYETTE

Procureurs de la demanderesse

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District d'Ottawa.

COUR SUPÉRIEURE

No. 338.

Dame Catherine Neville, le troisième jour de Septembre courant, a institué une action en séparation de biens contre son mari Michael Boyle, de l'endroit, connue Maniwaki, District d'Ottawa.

J. M. McDUGALL

Son Procureur ad litem

MODISTES DE ROBES

Diles Albina et Elyse Fournier de la rue Inkerman, désirent annoncer au public de Hull et des environs qu'elles ont ouvert à leur résidence un département pour la confection des robes pour dames et demoiselles d'après les modes les plus nouvelles. Coupe garantie, fini parfait et à des prix très modérés. Le patronage du public sollicité.

MARCHE D'OTTAWA

Aujourd'hui.

Beurre frais, la lb, en sceau	16 à 18
do la lb, en pain	20 à 22
Oeufs frais, la doz	14 à 18
Patates (nouvelles) le sac	40 à 60
Navets (nouvelles) 3 pag	5
Carottes	4 " 5
Betteraves	3 " 5
Oignons, le paquet	3 " 5
Choux, par doz	15 à 20
Oies, la pièce	40 à 60
Canards, la pièce	40
Dindes, vifs	1.00 à 1.25
Poulets, le couple	30 à 35
Foin, la tonne	8.00 à 11.00
Paille, la tonne	4.00 à 5.00
Beuf vif, par lb	2 1/2 à 3
Cochons, vifs, par lb	4 1/2 à 5
Mouton, par lb	5 à 7
Agneau, par lb	5 à 7
Veau, abattu, par lb	5 à 7
Veau, vif, la pièce	3.00 à 5.00
Avoire, le minot	23 à 27
Blé, le minot	1.00
Pois écaillés, la pinte	8 à 10
Pois verts, le gallon	5
Fromage, la lb	11 à 12
Bleuets, le sceau	80 à 90
Ris d'Inde, la doz	6 à 8
Tomates, le gallon	7
Céleri, la doz	15
Pêches, le panier	35 à 75
Pommes, le sac	1.00 à 1.25
Prunes, le panier	30 à 50
Poires, le panier	25 à 30
Raisin, par lb	2 1/2 à 3
Melons, la pièce	5 à 15
Citrouilles, la pièce	10
Poaux vertes, par lb	5
Poaux de veau, par lb	5
Poaux de mouton, la pièce	25 à 50

N. B. — Les lundis et jeudis de chaque semaine sont spécialement des jours de marché pour le commerce des animaux vivants.

LE BROMA

Pris avec courage, reconstituera vos nerfs—vous l'onnant un sang riche et nouveau.

—Le chef Provost et plusieurs dévins ont reçu des lettres disant que la pompe LaFrance construite pour Ottawa était une des plus belles qui soient sorties des usines de compagnie.

BENOIT vs FLYNN

Depuis que Benoit a battu Maloney, Harry Flynn, le *bully* de la Gati-nau a fait savoir à qui voulait l'en-tendre qu'il pouvait battre Benoit. Il écrit à Jack McPyke lui disant qu'après un bon entraînement il ren-tretrait sans crainte le meilleur homme de l'univers, ce qui n'est pas si facile à dire. Benoit a écrit à George Wallingford, Perkin's mills, disant qu'il se bat-tait avec Benoit, pour pas moins de \$100. Il a écrit à plusieurs sportmen voisins pour défier Benoit. Ce dernier a dépensé le produit de sa dernière rencontre à télégraphier et écrire à Flynn, mais celui-ci n'a jamais répondu.

Benoit est plus désireux que jamais de faire taire Flynn. Il déclare qu'il est prêt en tout temps à déposer de \$200 à \$1000 pour rencontrer Flynn. Si celui-ci n'a pas d'argent, il le ren-contrera tout simplement pour le produit des entrées; et si Flynn ne veut pas à ces conditions, Benoit sera heureux de le battre pour rien, abso-lument rien. Au cas où Flynn ne voudrait pas descendre par ici, Benoit ira le battre chez lui, ou à n'importe quelle place, en n'importe quel temps. C'est à dire que Flynn n'a qu'à le vouloir pour avoir une chance de passer son envie de se mesurer avec le cham-pion local.

Benoit n'a que trois choses en vue : La gloire du succès tant pour plaire à ses parents qu'à sa fiancée et à ses compatriotes.

Chez les Oblats

Les RR. PP. Oblats viennent d'ap-prendre la nouvelle de la mort du T. R. Père Jean Baptiste Louis Soulier, supérieur général de leur congrégation. Il est décédé à Paris dimanche dernier à l'âge de 71 ans.

Le T. R. Père Soulier était né à Meymac, diocèse de Tulle, en France. Il était entré dans la congrégation des Oblats le 17 février 1849, il avait été ordonné prêtre le 25 mai 1860 et avait été élu supérieur général le 11 mai 1893. Il est venu trois fois en Amé-rique en qualité de visiteur des maisons de son ordre. Sa dernière visite a eu lieu il y a quatre ans, alors qu'il était déjà supérieur général.

A l'Hôpital Catholique d'Ottawa

Dimanche après midi a eu lieu l'im-portante cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire de l'allonge de l'hôpital catholique. Mgr. l'archevêque présidait à la cérémonie, et il a invité les fidèles à encourager cette institution indispensable. Un nombreux clergé assistait à la cérémonie et nous avons remarqué Mgr. Routhier, les chanoines Déguire, Campeau et Plantin, M. l'abbé Groulx, et plusieurs RR. PP. de l'U-niversité. Sir James Grant, et l'hon. R. W. Scott, assistaient à cette béné-diction. Une foule nombreuse est venue témoigner sa sympathie à cette admirable institution, et rendre hom-mage au ministère incessant qu'elle remplit au milieu de notre population. A cette occasion, M. l'entrepreneur Fautoux a présenté à Mgr. l'Archevê-que une magnifique truelle en argent.

Compagnies en difficultés

M. L. N. Champagne, M. P., a inscrit en cour Supérieure, une intervention à l'instance de la ville de Hull dans la cause de la compagnie électrique de Hull contre la compagnie électrique d'Ottawa. L'intervention s'oppose aux droits exclusifs réclamés par la compagnie de Hull pour l'éclairage de la ville à l'électricité.

La compagnie de Hull réclame ce privilège en vertu d'un règlement passé par le conseil municipal en 1894.

D'un autre côté la compagnie d'Ottawa qui fournit les lumières dans Hull depuis 1884, prétend que ce droit n'était que affecté par le régle-ment en question.

La cause sera remis au prochain terme de la Cour Supérieure.

Pas de séance le samedi

Il n'est pas probable que la Cour Supérieure siégera le samedi après ce terme-ci, comme c'était la coutume avant. Plusieurs avocats, ont exprimé au juge Lavergne qu'il était désirable de ne pas avoir de cour ce jour-là.

Son Honneur a répondu qu'il se rendrait au désir du Barreau à l'avenir.

Le plus efficace de tous

Le BAUME RHMMAL est le remède le plus efficace pour les mala-dies de la gorge et de la poitrine. Dès les premières doses la toux diminue et l'oppression cesse. Son usage prolongé guérit les vieilles bronchites.

SALLE — DU — GRAND - OPERA RUE QUEEN, OTTAWA

Tout en regrettant le départ de Paul Cazeneuve, le jeune et brillant acteur qui a remporté un si beau succès dans les *Trois Mousquetaires* et *Don César de Bazan*, M. Frank, le gérant local, a réussi à grands sacrifices à faire venir une célèbre compagnie de New-York, qui a obtenu un grand succès à Montréal la semaine dernière, dans la pièce comique, intitulée, *Town Topics*, y compris dix comédiennes et dix comédiens de grands talents. Cette troupe fera son apparition ce soir, demain soir et samedi, après midi et soir.

Incendie considérable à Thurso

Le feu s'est déclaré, vendredi dernier à six heures, dans l'épicerie de M. J. W. Hammond, à Thurso, et s'est bientôt communiqué à la fromagerie de M. L. Sauvé qui contenait un nombre considérable de meules de fromage, puis au magasin de M. Gagnon et aux hôtels de M. M. Goulet et A. Chevrier. Tout a été consumé de fond en comble et les dommages sont considérables. L'assurance couvre en bonne partie les pertes.

COUR SUPERIEURE

La cause de Mme Brady vs Perrier s'est continuée, hier, devant le juge Lavergne. La plaignante qui a quitté son mari depuis longtemps à cause de mau-vais traitements réclame une pension alimentaire. Le défendeur a rendu témoignage hier. Il a déclaré qu'il était prêt à faire la vie commune avec sa femme et pourvoir à ses besoins.

C'est la faute de la plaignante s'il y a eu séparation prétend M. Perrier et pour cette raison il ne se croit pas obligé de venir en aide à sa femme autrement. Les plaidoyers dans cette cause se feront lundi.

Procès Sommaire

Antoine Lecompte, qui avait été condamné à subir son procès aux pro-chaines assises criminelles sous l'accu-sation d'assaut indécent sur une vieille femme nommée Maheux, a obtenu qu'on lui fasse un procès sommaire qui aura lieu devant le magistrat St-Julien. Le magistrat attend le dossier néces-saire avant de procéder.

Cour à Papineauville

Plusieurs avocats de Hull sont partis mercredi matin pour Papineauville où doit siéger la Cour de Circuit prési-dée par le juge Lavergne.

Hooper gagne un prix

Hooper a gagné une prime de \$5 pour un manuscrit sur la plulatie ou manie des vieux timbres. Il a fourni cet article à *l'Advocate*, de Berlin, Ont.

GRANT'S Music Hall.

Ce soir, *All the Comfort of a Home*. Demain, *Forget me not*. Samedi, *Mr. Barnes of New York*.

La Josie Mills Company qui a tenu l'affiche depuis l'ouverture de la nou-velle salle d'Opera Grant, quittera Ottawa lundi pour Winnipeg afin de remplir un engagement de 20 semaines. M. Chas. H. Haystead, le gérant, a engagé pour la semaine prochaine et les semaines suivantes d'excellentes compagnies.

Lundi prochain, en outre du vaude-ville qui sera joué, les spécialités sui-vantes ont été engagés. Dlle Ella Dunbar, les Gregory's, Gorman et Fields, Bennette et Geo. E. Rogers.

LE BROMA

Peut être pris à tous les âges de la vie. A l'enfant il donne la force, le faisant se développer et grandir; Aux personnes d'âge mûr, le courage et l'énergie.—Au vieillard, sur le déclin de la vie, la confiance, le bonheur des vieux jours.

—Mgr Duhamel* est allé hier, à Montréal, souhaiter un bon voyage à Mgr Bruchési qui s'en va à Rome.

NOTES DE HULL

—La cour Supérieure est ajournée au 14 courant.

Les recettes de la compagnie électri-que de Hull ont dépassées cette année celles l'année dernière par \$31,000.

—M. l'abbé P. Caron, ci-devant curé de St. Donat, a pris possession de sa nouvelle cure, dimanche dernier à Ste Cecile de Masham.

—Les débetures de la ville de Hull, en rapport avec la construction de l'extension de l'aqueduc ont été mises en vente sur le marché de Montréal.

—M. Bourque, entrepreneur, a été invité à faire une offre pour la pose du pavé en ciment dans le soubassement de l'école Ste Marie. Les plans et devis de ce plancher ont été soumis.

—Quatre hommes employés aux usines à ciment de M. C. B. Wright, à Hull, ont été suffoqués par le gaz mardi matn. leurs noms sont Zéphirin Leblanc, Carpentier, Villeneuve et Périard.

—M. H. B. Spencer dit qu'il n'a nullement donné sa démission comme gérant de la compagnie des tramways électriques de Hull, ayant un engage-ment de cinq ans avec cette compagnie.

—Le R. P. Fallon, O. M. I., a été invité par la "Y. M. C. A." d'Ottawa à donner une conférence devant les membres de cette associa-tion, sur quelque sujet d'éducation. Cette conférence aura lieu sous peu.

On annonce pour le dix octobre prochain, le mariage de M. Emery Saint Denis, statisticien et chef des compilateurs du ministère de l'argri-culture, avec Mile Sylvain, fille de M. L. P. Sylvain, de la "bibliothèque" du parlement.

—Une lettre reçue de M. Thibault du Crow's Nest Pass nous informe que les canadiens en général sont bien traités, la pension surtout est excel-lente. Ceux qui se plaignent, dit-il sont des gens qui ne veulent pas travailler.

—L'Exhibition de la société d'Agricul-ture No 1 Division A, du comté d'Ottawa a obtenu un beau succès la semaine dernière. Plus de 5000 personnes y ont pris part. Les expo-sants étaient nombreux. Les officiers sont enchantés du résultat.

—Tous les forestiers catholiques de Hull et d'Ottawa sont invités à prendre part à la grande démonstration religieuse qui aura lieu dimanche pro-chain à Aylmer sous les auspices de la Cour St Paul. C. O. F. Cette démonstration sera des plus imposantes.

—La société d'Ottawa a fait une magnifique acquisition dans la person-ne de Mme et Mile Lavergne très avantageusement connues parmi le beau monde de notre ville, par y avoir souvent figuré, dans les soirées officiel-les. M. le juge Lavergne habitera désormais Ottawa avec sa famille.

—Mardi soir, à l'assemblée de la com-mission scolaire le président a été autorisé d'acheter huit tonnes de charbon pour l'école St-Antoine et a donné instruction au secrétaire trésor-rier de soumettre à M. Jos. Bourque les plans et devis préparés par M. Hamel en rapport avec le plancher en ciment à l'école Ste-Marie. Le président a été autorisé de pourvoir à l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école des Frères. M. Basile Carrière a été chargé de faire couvrir en bardeaux l'école à Tétéreauville.

—Jugement dans la fameuse cause de Hurdman vs Hull Lumber Co, a été rendu samedi à Toronto devant la haute cour présidée par le juge Rose. L'action était à propos d'une difficulté survenue, au sujet de certaines limites de bois, entre les intéressés lors de la compagnie. Les prétentions du plaignant à l'effet que la compagnie n'avait pas droit à certains intérêts et de payer certains salaires ont été en faveur des défendeurs. Jugement se se trouve ainsi en faveur de la Hull Company sur les principaux points mentionnés dans le procès.

—Des changements importants ont été faits en rapport avec l'administra-tion de la compagnie électrique de Hull Un mois passé M. G. W. Séguin, qui agissait comme secrétaire-trésorier, a résigné.

Il paraît que cette résignations est due aux démarches de la part de la compagnie pour réduire les dépenses.

Le salaire de M. Séguin et celui de M. Spencer ont été réduits consi-dérablement à une assemblée récente de la compagnie, et les deux employés n'ont pas voulu continuer dans leurs fonctions pour le salaire qu'on leur offrait.

Il est dit que M. Spencer poursuivra la compagnie pour rupture de contrat. Il avait été engagé pour cinq ans à raison de \$2000 par année.

M. John B. Fraser, fils de M. A. Fraser, agit maintenant comme secrétaire-trésorier de la compagnie.

OUVERTURE — DES — MODES D'AUTOMNE ET D'HIVER

GRANDE RÉDUCTION PENDANT LE TEMPS DE L'EXHIBITION

Vu la grande foire, nous croyons que les dames n'auront pas à se faire servir à leur goût, nous leur deman-dons bien excuse, nous aurons un personnel en core plus complet.

LUNDI Réductions sans précédentes dans tous les Départements MODES! MODES! MODES!

Un département de MODES sous la direction d'une modiste de la plus haute expérience Dlle EMILIANA PAQUETTE d'Ottawa, où sa renom-mée n'est plus à faire. Ainsi dans les MODES, tout du nouveau, du chic et du beau, fait avec un goût tout à fait

artistique, nous n'aurons pas seulement des copies, mais de véritables créations, ou l'originalité et le bon goût s'imposent auprès des meilleurs juges.

Nous espérons mesdames, que vous voudrez bien nous accorder une visite et apprécier les efforts que nous faisons

pour vous plaire, nous avons essayé de nous surpasser.

Venez même si vous n'avez pas besoin d'acheter—l'honneur de votre visite sera notre récompense!

N'OUBLIEZ PAS LA PLACE.

GRAND SYNDICAT ST-JOSEPH M. LA VIGNE & CIE.

Nos 70 et 72 Rue Inkerman, Hull. (En face du marché.)

PERSONNELS

M. P. T. C. Dumais est parti pour Québec.

—L'honorable juge Lavergne est allé à Papineauville, mercredi.

—M. et Madame J. M. McDougall sont partis pour New York, mardi.

—M. Damien Kicher, président de la commission scolaire, et madame Richer sont de retour de leur voyage à Ste Anne des Chênes, Manitoba.

ON DEMANDE DES MESSIEURS ET DAMES actifs et saines pour voyager pour une saison de commerce bien établie dans le district d'Ottawa, \$65 par mois de salaire et les dépenses payées. Position permanente. Pour références. Envoyez une enveloppe timbrée à la Dominion Company, Dept. Y, Chicago, Ill.

Maladie des Rognons guérie

Un hotelier bien connu raconte son expérience

Il souffrait beaucoup de maladie de rognons et d'indigestion. Il fut longtemps sous les soins des médecins sans obtenir de soulagement.

Du *Standard Cornwall* :—

La marche du progrès du monde est forcée et prolongée; la concurrence pour la suprématie est vive. L'homme d'affaires doit tenir son rang s'il veut obtenir du succès. La surveillance, la vigilance et la réflexion qu'il faut exercer de nos jours dans le commerce, épuisent les forces physiques et mentales des hommes d'affaires modernes, et les exposent à certaines maladies. Considérant qu'il faut dépenser beaucoup de santé pour se réchapper dans la vie, il faut que les gens robustes se tiennent en garde contre la première approche de la maladie. Négliger de régler le plus tôt possible les désordres digestifs et les rognons, ou se moquer de sa santé en faisant l'expérience de toute manières de décorations sans valeur, produit souvent des résultats désastreux. Il est tout à fait important de connaître un remède sur et efficace comme les Pilules Roses du Dr Williams. James Macpherson, hôtelier dans le village de Lancaster, comté de Glengarry, a fait affaires pendant plusieurs années à cet endroit, et ayant réussi à fournir au public voyageur tout ce dont il avait besoin, il est connu non seulement dans l'endroit, mais aussi à l'étranger. En conversant avec le reporter d'un journal, il énuméra quelques-unes de ses maladies, et raconta comment il fut guéri. Il y a environ deux ans, dit-il, tout mon appareil digestif paraissait en désordre. J'étais des journées sans pouvoir me mouvoir. J'étais alors obligé de me coucher. J'essayai plusieurs choses sans obtenir de soulage-ment. De temps à autre, je me sentais soulagé, mais au bout d'une journée ou

CHEMIN DE FER

OTTAWA & GATINEAU

Heures des Trains

A partir de lundi, le 4 octobre 1897 les trains circuleront comme suit.

P. M.	A. M.
4.30	Quitto... Ottawa... Arrive 9.45
4.40	"... Hull... 9.36
4.45	"... Gatineau Junction... 9.28
4.50	"... Ironsides... 9.23
5.01	"... Chelsea... 9.15
5.10	"... Gravity Tank... 9.06
5.14	"... Kirk's Ferry... 8.58
5.23	"... Cascades... 8.48
5.23	"... Wakefield... 8.26
5.48	"... North Wakefield... 8.15
6.00	"... Farralton... 8.03
6.13	"... Brennan's... 7.53
6.19	"... Low... 7.49
6.40	"... Venosta... 7.35
6.55	"... Kazubawa... 7.20
7.08	"... Aylwin... 7.14
7.13	"... Mark's Crossing... 7.00
7.30	"... Gracefield... 6.45

On peut obtenir des billets au bureau du Pacifique Canadien, au dépôt Union et au No 31, "Central Chamber", Ottawa.

P. W. RESSEMAN,
Surintendant Général.

NOUVELLES MODES

Dlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses clientes qu'elle est en mesure de pouvoir donner pleine et entière satisfaction de chapeaux pour dames et demoiselles.

LE STOCK de printemps, a été augmenté considéra-blement de gilettes, rubans, plumes, formes sigrettes, etc., etc.

Chapeaux garnis et non garnis.—Une spécialité.

DELLE A. REMILLARD,
Modiste,
No. 62 Rue Principale, Hull, Qué.

AGENTS DEMANDES

AGENTS actifs qui veulent un emploi permanent et payant, peuvent procurer le même s'ils s'engagent avec nous pour vendre nos produits vigoureux et nos pilules de Senecio, élevées au Canada. Échantillons gratuits. Salaires payés à la semaine. Ecritez de suite pour s'particularités et engagez le territoire exclusif.

WILLIAM NICHOLSON Co Toronto, Ont.

CHAUSSURES DE LUXES CHAUSSURES FINES!!!

CHAUSSURES pour demoiselles et messieurs. Une spécialité.

Bonnes Chaussures de Travail

GRANDE RÉDUCTION À l'approche de l'automne.

77 Au nouveau magasin de chaussures de

J. LETELLIER

Coin des rues Principale et Church (Vis à vis l'église Anglaise.) N. B.—Argent comptant seulement

HOTEL RIENDEAU

Place Jacques-Cartier, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos Riendeau, offre tous les avantages possibles et est l'un des plus confortables. Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'hôtel Riendeau quand les affaires se appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en réjouir.

CARTES PROFESSIONNELLES.

AVOCATS

ROCHON ET CHAMPAGNE
AVOCATS.
A. Rochon, C.R. L. N. Champagne M.P.,
No. 214 Rue Principale

B. MAJOR, M.P.P.,
AVOCAT.
No. 126 Rue Principale.

HENRY AYLEN
AVOCAT.
No. 92 rue Principale, Block Scott Hull

J. BROOKE,
AVOCAT.
163 Rue Principale.
N. B.—ARGENT A PRÉTER

NELLIS & MONK
Avocats, Procureurs et Notaires
22 RUE METCALFE
OTTAWA

P. FORAN, M. A., Q. C.,
AVOCAT.
226 Rue Principale,

McCONNELL, B. C. L.
AVOCAT.
146, Rue Principale.

X. TALBOT,
AVOCAT.
Bloc Goyette, Rue Principale.

M. McDougall, C. R.
AVOCAT.
E. face du Palais de Justice, 224 Rue Principale
HULL.

GEO. C. WRIGHT,
AVOCAT.
Rue Principale, Hull, Telephone No. 1173
Argent à Préter.

A. GOYETTE,
AVOCAT
No. 136 rue Principale Hull

TELEPHONE BELL 1678 RESIDENCE : STE. ROSE
MARCHANDS 192

J. E. E. LEONARD, L. L. B.
AVOCAT
Chambre 76 97, rue St-Jacques
Edifice de la Banque du Peuple Montréal

NOTAIRES

A. MALO,
NOTAIRE
202, Rue Principale.

A. LABELLE,
NOTAIRE
No. 204 Rue Principale.

MEDICINS

Dr ALEX OUMET
No 111 RUE PRINCIPALE
HULL.

Dr S. P. COOKE
occupera à l'avenir son bureau
et sa résidence privée au No. 377 rue
Sparks, coin de la rue Bay, Ottawa.
Les heures de bureau seront de 9 à
11 a. m., de 2 à 3 et 7 à 9 hrs. p. m.
Telephone 1081.

Dr URGEL ARCHAMBAULT
Coin des Rues Brewery et Wright,
HULL

Dr. Howard F. Lyster, M. D.
(Gradué de l'Université McGill,
Montréal.)

No. 70 RUE BREWERY, HULL.
B. B. P. No. 103.

Dr. J. E. FONTAINE
Gradué de l'Université Victoria, 1891
No. 253 RUE PRINCIPALE, HULL
Ancienne résidence du Dr. Beaudin,
Consultation à toute heure.

CONTRACTEURS

Viau et Lachance
ENTREPRENEUR
HULL, QUE

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
E. lices Publics, Eglises, Couvents,
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

—BILODEAU & RENAUD—
Curateur-conjoint, courtiers et comp.
tables.
15 ST JAMES ST., 15
MONTREAL
Telephone Bell 2003.

J. ALCIDE CHAUSSÉ
Architecte
Mesureur et Évaluateur
153 RUE SHAW
Coin de la rue Ste. Catherine
MONTREAL

L'INSTRUCTION

PUBLIQUE

Voici, d'après le compte rendu officiel, un résumé des actes du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à sa session d'automne :

« La séance de l'avant midi du 8 septembre a été consacrée à la composition du Bureau central des Examineurs catholiques des candidats à l'enseignement, lequel sera proposé au gouvernement comme suit, savoir :

Examineurs : Mgr J. C. K. Ladamme, recteur de l'Université Laval; M. le vicaire général C. A. Santoire, de Valleyfield; M. l'abbé Gaspard Dauth, de l'archevêché de Montréal; M. l'abbé J. H. Roy, professeur au collège de Sherbrooke; M. F. X. P. Demers, principal de l'académie commerciale catholique de Montréal; M. Calixte Brault, inspecteur d'écoles; MM. John Ahern, C. J. Magnan et C. A. Lefèvre, professeurs à l'Ecole normale Laval. Secrétaire M. J. N. Miller, officier spécial du département de l'Instruction publique. »

Ce bureau central d'examineurs, tel que proposé au gouvernement par le comité, offre sans doute, à cause de son personnel, de fortes garanties. Mais n'est-il pas à craindre qu'entre les mains d'un gouvernement mal disposé ce bureau central ne devienne, plus tard, un véritable engin de persécution ?

Le comité a accepté ensuite le rapport d'un sous comité chargé de l'examen des livres de classe. Ce sous-comité était composé de Mgr de Rimouski, Mgr l'archevêque de Cyrène et de MM. P. S. Murphy, le Dr Leprohon et le Surintendant.

Un livre de lecture français anglais de Copp, Clarke and Co., de Toronto, qui avait été soumis à l'approbation du Conseil, a été expressément rejeté.

Le comité a ensuite discuté, sur proposition de l'honorable M. Ouimet, le projet d'établir une école normale pour les filles, à Montréal, sous la direction des Sœurs de la Congrégation.

L'honorable M. Masson a ensuite fait la proposition suivante :

« Que toute académie, école modèle ou élémentaire, acceptant une subvention de l'Etat ou du Comité catholique de l'Instruction publique, sera soumise à l'inspection de M. le surintendant de l'Instruction Publique et de tout officier que ce comité voudra bien désigner. »

Cette proposition a été rejetée par le vote suivant :

POUR :—L'hon. M. Masson, l'hon. M. Jetté, l'hon. M. Langelier, l'hon. M. Archambault et le Dr. Leprohon.—5.

CONTRE :—Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque des Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Druzipara, M. le grand vicaire Shibaoudier, l'hon. M. Chapais, l'hon. M. Ouimet, M. Crépeau et M. H. R. Gray—14.

Comme on le voit, les tentatives de mettre toutes nos institutions d'éducation de plus en plus sous le contrôle de l'Etat ne cessent pas, même au sein du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Le Comité a nommé un sous comité composé de Mgr Bégin, de Mgr Emard, de l'honorable M. Masson, de l'honorable M. Jetté, de l'honorable F. Langelier et de l'honorable T. Chapais pour étudier le mode de distribution de la subvention votée en faveur de l'éducation supérieure et de faire rapport au comité à sa session du mois de mai.

La prise en considération d'une proposition de l'honorable M. Masson déclarant qu'il serait à propos de changer les inspecteurs scolaires de districts d'inspection pour une période de temps déterminée a été remise à la prochaine session.

Sur proposition de l'honorable M. Masson, appuyé par Mgr l'archevêque de Cyrène, il a été résolu :

« Qu'un sous comité composé de M. le Surintendant, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de l'hon. M. Ouimet, de l'hon. M. Langelier et du moteur, soit formé pour considérer s'il ne serait pas opportun que les subventions accordées aux municipalités sur le fonds des écoles publiques fussent basées sur la présence moyenne des élèves au lieu de

l'être sur le chiffre total de la population. Ce sous comité ayant aussi le pouvoir d'étudier et de suggérer tout autre mode de distribution des deniers qui lui paraîtrait le plus convenable. »

A propos de la création de bibliothèques dans les écoles dirigées par des laïcs, la proposition suivante a été votée, à la demande de Mgr de Cyrène, appuyé par Mgr de Montréal :

« Que ce comité reconnaît l'opportunité de former une petite bibliothèque scolaire dans chaque école dirigée par d'instituteurs et institutrices laïcs, et il recommande que le gouvernement mette à sa disposition, pour être employé à cet effet, le montant actuellement voté pour l'achat des livres de prix. »

Sur proposition de Mgr de Druzipara il a été résolu :

« Que M. le Surintendant informe les inspecteurs qu'il leur est strictement défendu d'avoir quelque intérêt direct ou indirect dans la vente des livres ou autres fournitures d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs. »

La résolution suivante a été votée à la séance du 10 septembre, sur proposition de l'honorable M. Masson :

« Qu'un sous comité composé de Mgr l'archevêque de Cyrène, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de l'hon. M. Langelier, de l'hon. M. Ouimet, de l'hon. M. Chapais et du Surintendant, soit nommé pour réviser le programme d'études officiel pour les écoles primaires et académiques de la province, ainsi que les programmes d'examen pour l'obtention des brevets de capacité pour les instituteurs et les institutrices, avec le pouvoir de guérir les personnes et les documents nécessaires. »

LA COLONISATION

Le mois dernier a été très bon pour l'œuvre de la Colonisation.

Près de trois cents personnes se sont inscrites aux bureaux de la Société de Colonisation. Sur ce nombre, cent soixante seize inscrits venaient de Montréal.

Voici maintenant comment sont distribués les nouveaux colons :

Pour la Région Labelle.....	156
" le lac Témiscamingue.....	61
" le lac St-Jean.....	27
" la Matapédia.....	12
" les Basses Laurentides.....	11
" le Nord d'Ontario.....	25
Total.....	292

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception d'un nouveau petit " Mois des Ames du Purgatoire, " qui vient d'être publié par les Révérends Frères de la Charité, de la Maison de l'Ange Gardien, à Boston.

C'est un petit ouvrage illustré de 80 pages, qui est très bien fait, et qui sort des ateliers de cette Institution, où sont employés un bon nombre des enfants pauvres et orphelins, dont ces Religieux prennent soin, leur donnant une bonne éducation chrétienne, en même temps, qu'ils apprennent à ceux qui sont assez agés, un métier qui plus tard, les mettra à même de gagner leur vie.

On trouve dans ce petit livre :

Les exercices suivis d'un exemple, pour chacun des jours du mois de Novembre — Le Chemin de la Croix en faveur des âmes du Purgatoire — Diverses prières à réciter près d'un mourant — Les règles à suivre pour recevoir les sacrements à la maison, etc., etc.

On remarque aussi que cette publication, n'est pas seulement utile pendant le cours du mois des morts, mais que la seconde partie est d'absolute nécessité pour chaque famille, en n'importe quel temps de l'année.

Le bas prix de ce petit ouvrage (10 cents par la poste) le met à la portée de toutes les bourses, et permet aux pauvres comme aux riches, d'aider les Frères de la Charité, dans leur œuvre si dévouée, du soin des enfants pauvres et abandonnés.

Ceux de nos lecteurs, qui désiraient se procurer ce petit livre n'ont qu'à s'adresser au Révérend FRERE JUDE, Trésorier, No. 85 rue Vernon, Boston Mass.

LE SEUL MOYEN

Combattre la toux avec le BAUME RHUMAL est le seul moyen de guérir rapidement les affections de la gorge et de la poitrine provoquant la toux.

Découvertes du Siècles dernier

En 1809, Fulton a pris la première patente pour l'invention des bateaux à vapeur.

Les premiers steamers qui ont commencé à voyager régulièrement entre l'Amérique et l'Europe, sont le *Sirius* et le *Great Western*, en 1830.

On a commencé à se servir du gaz à éclairage en 1802.

En 1812, les rues de Londres furent pour la première fois éclairées au gaz.

En 1813, il fut à Waltham, Mass., un moulin que l'on croit avoir été le premier du monde ayant toutes les conditions pour fabriquer des tissus en coton avec le coton brut.

En 1790, il n'y avait que 25 bureaux de postes aux Etats-Unis et jusqu'en 1837, il fallait payer 25 cts pour envoyer une lettre à plus de 400 milles.

En 1807, les horloges en bois commencèrent à être fabriquées au moyen de machines.

Vers l'année 1833, fut construit aux Etats-Unis le premier chemin de fer, d'une longueur peu considérable.

En 1840, Daguerre inventa la photographie.

En 1836, fut accordée la première patente pour la fabrique des allumettes.

Le premier télégramme fut envoyé en 1845.

Les plumes d'acier devinrent en usage en 1803.

La moissonneuse fut construite en 1833.

En 1846, Elias Howe obtint une patente pour sa machine à coudre.

RAPPORT DE PATENTES

Nos lecteurs trouveront ci-dessous un rapport complet des Brevets d'Invention accordés cette semaine par les Gouvernements des Etats-Unis et du Canada à des inventeurs Canadiens; ce rapport spécialement préparé pour ce journal par Messieurs Marion & Marion Solliciteurs de Patentes et Experts, Bureau Central, 185 Rue St-Jacques, Montréal.

590,536.—Julien Boucher, Agraffe de ceinture.

590,532.—William J. Curry, Nanaimo B. C. Tourne-feuille.

590,394.—George W. Hart, Boîte pliante.

590,526.—Vincent Jarre et al Bruleur à Caz à éclairage.

590,416.—Richard T. Jones Support pour pieds.

590,230.—James La Grange Instrument à mesurer.

590,404.—William J. Reno Appareil pour Clavigraphie.

590,552.—John A. Roche et al Tramway Electrique.

590,347.—Napoléon Sylvestre Biddeford, Me Protecteur pour les mains.

590,250.—George T. Winward et al, Bloque pour poule.

PATENTES CANADIENNES

57,386.—William Kitham Bedford, F. Q. Girouettes.

57,410.—Louis V. Labelle, St-Jacques L'achigan, P. Q. Distributeur d'engrais.

57,439.—J. F. Lewis, Scraton, Pa. Boîte à graisse.

Les Bêtes qu'il ne faut pas tuer

Combien de petits êtres que l'on détruit sans motifs ! Pourquoi tuer les araignés ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent ?

Pourquoi mettre le pied sur le petit grillon ou carabe doré qui, dans nos jardins, fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons qu'il mange ?

Pourquoi tuer le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille, à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvénients ?

Pourquoi faire la guerre aux moineaux, qui ne mangent un peu de grains qu'à défaut d'insectes, qui exterminent tant d'insectes nuisibles aux grains ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, qui passent leur vie à manger des larves et à épurer jusqu'à nos bestiaux dans leurs prés ?

Pourquoi prendre au piège les mésanges, dont chaque couple prend 120,000 vers et insectes en moyenne pour élever ses petits ?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces et des fourmis ? Pourquoi dire que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai ? Pourquoi la détruire, puisqu'elle fait la besogne de sept ou huit chats en mangeant au moins 6,000 souris par an !

IL FAUT ALLER CHEZ J. R. McNEIL,

LE TAILLEUR POPULAIRE, POUR : UN HABILLEMENT DE PREMIERE CLASSE. COUPE GARANTIE ET FINI PARFAIT. 203 RUE SPARKS OTTAWA, ONT.

Les sociétés et les clubs de la ville

PAROISSE N. D. DE GRACE
Desservi par les RR. PP. Oblats de Marie Immaculée.

LECOMTE PHIL. Supérieur et Curé
PROVOST MÉDÉRIC Economie
GRANFILS, J. BAPT.
DUBAUT, AUGUSTIN
THERRIEN, FRANÇOIS
GEORGET, FRANÇOIS MARIE

CONGREGATION DES DAMES DE STE ANNE
Chaplain Rév. P. Phi. Lecomte
Mde H. DUMONTIER Mde. N. FORTIER
Présidente Secrétaire

CONGRÉGATION DES JEUNES GENS
Rév. P. Dubaut Chaplain
M. W. COULOMBE R. DUMONTIER
Président Secrétaire

CONGRÉGATION DES ENFANTS DE MARIE
Chaplain Rév. P. J. Bapt. Grandfils
DELLE H. LAPIERRE Mlle. HUDON
Présidente Secrétaire

SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL
Chaplain Rév. M. Provost
M. D. SIMON M. E. CARRIÈRE
Président Secrétaire

HEURES DES MESSSES
Le dimanche.—5½ h., 7h., 8h., 9h., pour enfants seulement et 10h., à 7½h., messe de la congrégation des Jeunes Gens. La semaine, 5½h., 6½h., et 7h.

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE
P. T. DESJARDINS P. T. SABOURIN
Président Secrétaire

UNION ST JOSEPH DE HULL
A. BERTHAUME Jos. SEGUIN
Président Secrétaire

UNION ST THOMAS
ELF. BOUCHER H. PITRE
Président Secrétaire

UNION ST JOSEPH D'OTTAWA
Succursale de Hull
NAP. PAGÉ E. WATIER
Président Secrétaire

C. M. B. A., No. 68
B. CARRIÈRE, L. GENEST,
Président Secrétaire

LES FORESTIERS CATHOLIQUES
COUR ST. PATRICK No. 441
NAP. PAGÉ T. HARKINS
"Chef Ranger" Secrétaire

COUR N. D. DE GRACE
Z. SIMARD GEO. RACINE
Chef Ranger Secrétaire

COUR ST GEORGE
L. BERTRAND Jos. PROVOST
Chef Ranger Secrétaire

L'ALLIANCE NATIONALE
P. T. DESJARDINS W. McEWEN
Président Secrétaire

FORESTIERS INDEPENDANTS
"Cour de Hull
JOHN F. BOULT A. GRATTON
Président Secrétaire

FORESTIERS CANADIENS
J. TAYLOR R. J. NESBITT,
Chef Ranger Secrétaire

SONS OF ENGLAND
GEO. RILEY GEO. HAMBOUR
Président Secrétaire

CLUBS DE RAQUETTES
Le National
ERNEST PARENT U. POTVIN
Président Secrétaire

J. E. B. EDDY
CHARLES MILLEN G. KELLY
Président Secrétaire

CLUBS DE BASE BALL
Club de la Cité
JOS. LARUE U. POTVIN
Président Secrétaire

COMMISSIONS SCOLAIRES
Catholique
D. RICHER, Président, Rév. P. Lecomte, A. BERTHAUME, E. D. DORSONNENS, M. TRUDEL, J. O. LAFERRIÈRE Sec.-Trés., G. SARAZIN, Régisseur.

PROTESTANTE
GEO. MARSTON, Président, R. NESBITT, W. STEWART, W. H. LYONS, Secrétaire Trésorier

Le personnel de la corporation de

Cité de Hull

MAIRE.
W. F. Scott, M. D.

ECHEVINS
Quartier No. 1.—MM. R. A. Helmer et W. Farley.

Quartier No. 2.—MM. Jos. Ste Marie et C. Poirier.

Quartier No. 3.—MM. J. N. Fortin et H. Dupuis.

Quartier No. 3A.—MM. X. Laurin et O. Falardeau.

Quartier No. 4.—MM. D. Richer et C. Caron.

Quartier No. 5.—MM. Jos. Reinhardt et L. Raymond.

J. F. BOULT, A. THIBAUT, Greffier, Trésorier
L. GENEST, Chef de Police.

COMITÉS PERMANENTS.
Finances :—
Les échevins Helmer, Ste Marie, Fortin, Falardeau, Richer et Reinhardt.

Feu et Eau :—
Les échevins Farley, Poirier, Dupuis, Laurin, Richer et Raymond.

Rues et Améliorations :—
Les échevins Helmer, Poirier, Fortin, Laurin, Caron et Reinhardt.

Marchés :—
Les échevins Farley, Ste Marie, Dupuis, Falardeau, Caron et Raymond.

Régiments :—
Les échevins Farley, Poirier, Dupuis, Laurin, Richer et Reinhardt.

Santé :—
Les échevins Helmer, Ste Marie, Fortin, Falardeau, Caron et Raymond.

DÉPARTEMENT DE LA POLICE
Constables :—
N. D'Aoust, A. Dion, H. Legault, T. Rajotte.

Brigade du Feu :—
Georges Tessier, sous chef. T. Latour, Jos. Buis, A. Guilbault, A. Cournelles, électricien. L. D. Genest, chef des deux [départements.]

A l'hôtel de ville :—
J. F. Boul, Greffier. A. P. Thibault, Trésorier. U. Viau, Percepteur de l'aj. [queduc.] M. Normand, Gardien de [l'hôtel-de-ville.]

Cour du Recorder :—
J. A. Champagne, Recorder. A. P. Thibault, Greffier.

Aviseur légal :—
A. Rochon, C. R.

BOITES D'ALARME A FEU

No. des Boîtes	Quartier	Rues
3	3	Charles et Church
4	2	Wall et Cnaudière
5	3	Duke et Wall
6	3	Duke et Queen
7	3	St. Etienne et St. Henri
8 3 et 4	4	Main et Lac
9	4	Albert et Inkerman
12 3 et 4	4	Lac, Charles et Victoria
13	4	Britannia
14	3	Alma
15	5	Inkerman
16	4	Wright Co. F. à Chauz
17	5	St. Bernard
18	5	Moulin Gilmour
19	5	Boult
21	3	Station de Feu
23	3	Moulin Hurdman (office
24	3	Pont et Principale